

GESTION LOCATIVE

BAREME NATIONAL

HONORAIRES DE GESTION COURANTE (à la charge du propriétaire) € HT € TTC

■ Honoraires de base - Tranches sur la base du total des encaissements mensuels par lot		
▪ de 0 à 1 000,00 €	7.00%	8.40%
▪ de plus de 1.000,00 €	6.00%	7.20%
→ Honoraires de base minimum par mois	16.67 €	20.00 €
■ Honoraires de Garantie des Loyers Impayés - base du total des encaissements mensuels par lot		
	2.50%	3.00%
■ Honoraires de Garantie d'Occupation - base du total des encaissements mensuels par lot		
	1.80%	2.16%
■ Frais fixes de gestion (par trimestre et par immeuble géré)		
	12.50 €	15.00 €

HONORAIRES PRESTATIONS OCCASIONNELLES € HT € TTC

Gestion administrative

■ Frais de constitution de dossiers (type ANAH, PACT HABITAT, sinistres, congés bailleur, ...)	166.66 €	200.00 €
■ Frais suivi dossier permis/autorisation de louer	99.17 €	119.00 €
■ Honoraires de rédaction d'acte		

Bail d'habitation :

■ Honoraires de rédaction d'acte de renouvellement ou d'avenant à la charge de chaque partie, bailleur et locataire (sur la base du loyer annuel HT et hors charges, par tranches cumulatives - Dans le cadre des locations soumises à la loi du 6 juillet 1989, les honoraires facturés au propriétaire seront le cas échéant à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au I-1-a du barème des honoraires de Location)

▪ de 0 à 400 €	100.00 €	120.00 €
▪ plus de 400 €	125.00 €	150.00 €

Bail commercial et professionnel : bail, avenant et renouvellement

■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans) – minimum de facturation 400€ TTC	0.50%	0.60%
■ Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale	333.33 €	400.00 €
■ Honoraires de négociation pour augmentation du loyer, à la charge du bailleur (augmentation annuelle HT et hors charges par tranches cumulatives)		
▪ de 0 à 10 000 €	10.00%	12.00%
▪ de 10 000,01 € à 20 000 €	7.00%	8.40%
▪ de 20 000,01 € à 30 000 €	6.00%	7.20%
▪ plus de 30 000 €	4.00%	4.80%
■ Vacation horaire	81.67 €	98.00 €

Gestion financière

■ Frais de déclaration de TVA (par trimestre)	20.83 €	25.00 €
■ Frais d'arrêt de compte locataire suite congé vente/reprise	66.67 €	80.00 €
■ Frais pour l'établissement des éléments de déclaration de revenus fonciers :		
▪ par an et par immeuble géré	79.17 €	95.00 €
▪ par an et par immeuble géré EX TAGERIM	105.50 €	126.07 €
■ Supplément pour dépôt de garantie non conservé par le Mandataire (sur la base des encaissements)	1.50%	1.80%
■ Supplément pour acompte mensuel (sur la base des encaissements)	1.00%	1.20%

Gestion technique

■ Suivi des travaux dépassant le cadre de l'entretien courant	à la vacation horaire
■ Frais visite patrimoniale avec compte-rendu	85.00 € 102.00 €

Représentation et procédure

■ Autres prestations occasionnelles (représentation du Mandant, gestion des sinistres, gestion des impayés hors lots assurés en GLI, suivi dossier conciliation, nouvelles obligations réglementaires et législatives, etc.)	à la vacation horaire
--	-----------------------

Honoraires de vacation

■ Vacation horaire	81.67 €	98.00 €
--------------------	---------	---------

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter de septembre 2019

FONCIA CLERMONT-FERRAND - Siège social : 26 AV DES ETATS UNIS - 854 200 037 RCS CLERMONT FERRAND

GESTION LOCATIVE

BAREME NATIONAL

Gestion Immeuble Total

(Forfait non basé sur les encaissements. En sus des honoraires de gestion courante et des prestations occasionnelles)

■ Forfait trimestriel (Visite immeuble, négociation contrats, budget d'exploitation, bilan patrimonial...)		
▪ par trimestre et par immeuble géré : 1 à 11 lots	60.00 €	72.00 €
▪ par trimestre et par immeuble géré : 12 lots et plus	80.00 €	96.00 €

Prestations Occasionnelles Immeuble Total

■ Faire établir état descriptif division, élaborer plan pluriannuel travaux, suivi opération gros travaux, estimation valeur vénale, suivi sinistres...		
▪ Vacation horaire	81.67 €	98.00 €

Honoraires de vacation

■ Vacation horaire	81.67 €	98.00 €
--------------------	---------	---------

HONORAIRES ANNEXES / FRAIS LOCATAIRES

Baux d'habitation non soumis à la loi du 6 juillet 1989

■ Frais d'envoi d'avis d'échéance	1.92 €	2.30 €
■ Frais d'envoi de quittance	1.92 €	2.30 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale

Baux professionnels et commerciaux

■ Frais d'envoi d'avis d'échéance mensuel	4.09 €	4.91 €
■ Frais d'envoi d'avis d'échéance trimestriel	8.25 €	9.90 €
■ Frais pour traitement de loyers impayés		clause pénale

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20% - Barème applicable à compter de septen

FONCIA CLERMONT-FERRAND - Siège social : 26 AV DES ETATS UNIS - 854 200 037 RCS CLERMONT FERI